Commune : 13211
LA POMME (MARSEILLE)

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 603 X
Document vérifié et numéroté le ..... / ..... / .....
A .....
Par .....

Béatrice Weber-Lyngso
Inspectrice divisionnaire
des Finances Publiques

Section : 1
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 1
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 02/10/2013

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 31/05/2013 , par M. François HOSPITAL géomètre à LA VALETTE DU VAR

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A LA VALETTE DU VAR , le 02/10/13

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée
Danielle SERVANT

Document dressé par (2) :
M. François HOSPITAL
à LA VALETTE DU VAR
Date : 02/10/13
Signature :

François HOSPITAL
Géomètre Expert
83160 La Valette
Tél. 04 94 23 93 00
13008 Marseille
Tél. 04 91 79 38 75
Numéro Ordinal 41[illegible]

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué ceux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

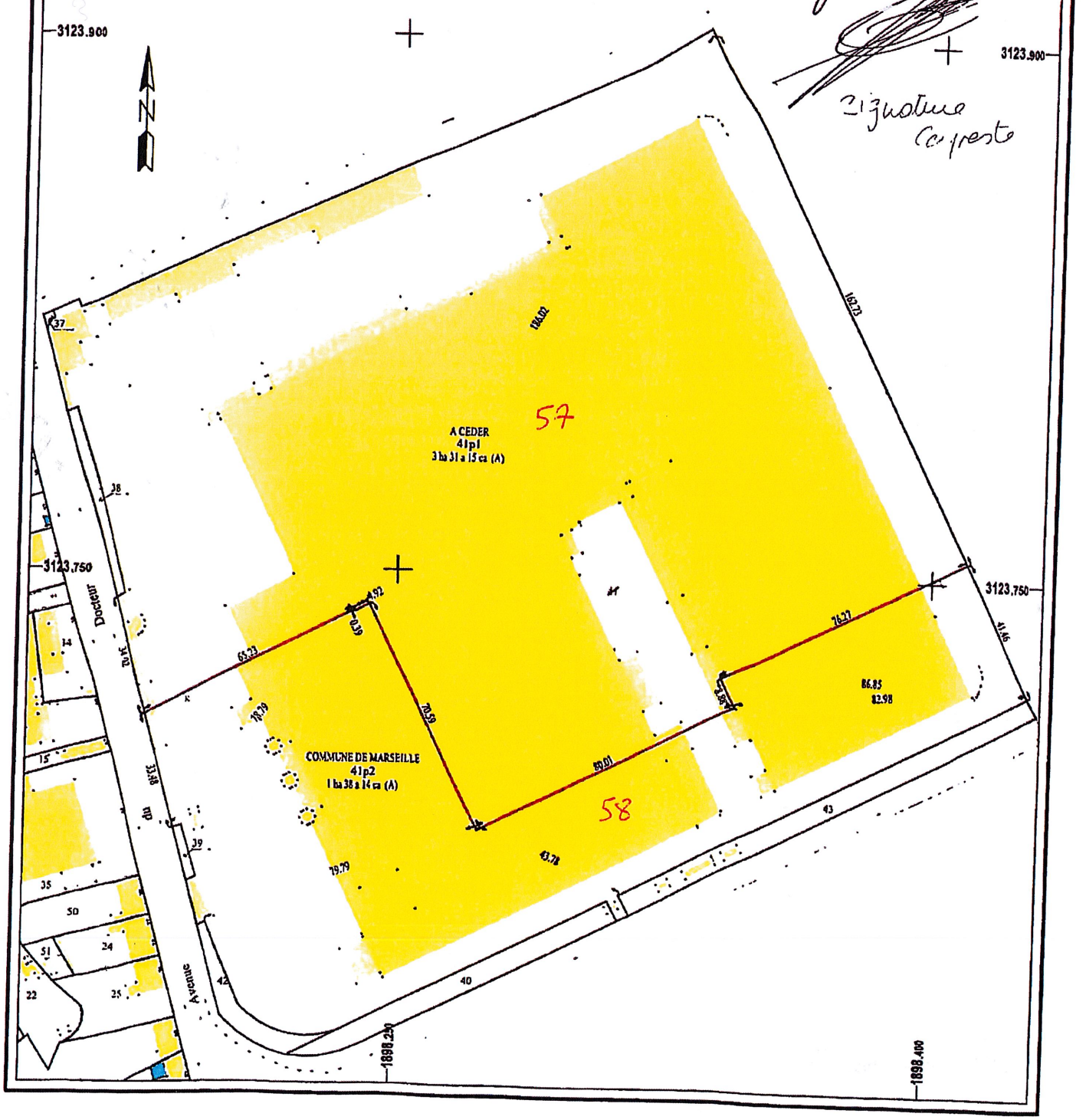

Signature Capreste

Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015

PLAN DE DIVISION FONCIERE

ECHELLE 1/1000

DOSSIER No : 12 6223/02

Site livoire et correct

Av. Dr Heckel / Bd de la Valbarelle

partie conservée par UDM (Bataillon Marins Pompiers)

partie cédée à NPM

Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015